

Saint-Denis de la Bouteillerie, le 3 novembre 2025

Objet : Instructions de vote par correspondance

Chère électrice,

Cher électeur,

Un vote portant sur une question soumise aux membres est en cours et se déroulera jusqu'au 20 décembre 2025 à 12 h, heure de clôture du scrutin.

En tant que membre de la Première Nation Wolastoqiyik Wapikaniat (PNWW), vous avez le droit de voter si vous avez 18 ans ou plus à la date de fermeture du scrutin.

Vous trouverez dans la trousse ci-jointe tout le nécessaire pour exercer votre droit de vote par correspondance :

- Un bulletin de vote authentifié par le directeur du scrutin;
- Une enveloppe **blanche** identifiée « Bulletin de vote », dans laquelle vous devez insérer uniquement votre bulletin;
- Le formulaire **jaune** « Déclaration d'identité d'électeur »;
- Une enveloppe de retour **beige**, préaffranchie et préadressée.

### Comment remplir votre bulletin de vote :

- 1 - Faites une marque non identifiante dans le cercle correspondant à votre choix (ex. : √, X, , +, /, ○, ●, ■).
- 2 - Aucune autre marque ne doit apparaître ailleurs sur le bulletin.
- 3- Insérez votre bulletin seul dans l'enveloppe **blanche** marquée « Bulletin de vote » et scellez-la.  
**N'écrivez rien sur cette enveloppe.**

## Comment compléter votre déclaration d'identité :

1. Remplissez et signez le formulaire **jaune** « Déclaration d'identité d'électeur ».
2. Glissez dans l'enveloppe de retour **beige** :
  - L'enveloppe **blanche** contenant le bulletin de vote;
  - Votre formulaire **jaune** de « Déclaration d'identité d'électeur signé »;
  - Une photocopie recto verso de votre carte de membre.\*  
*\*Si vous n'avez pas encore reçu votre carte, joignez plutôt une photocopie recto verso d'une pièce d'identité avec photo et signature (ex. : permis de conduire ou carte d'assurance maladie).*
3. Scellez l'enveloppe **beige** de retour et postez-la **le plus tôt possible**.

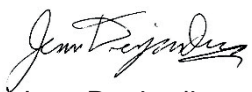
Votre enveloppe **doit être reçue au plus tard le 20 décembre 2025 à 12 h**, à l'adresse du directeur du scrutin. Les bulletins reçus après cette date **ne pourront être comptabilisés**.

Afin d'éviter tout retard postal, nous vous recommandons fortement d'expédier votre vote dès que possible.

Si vous endommagez ou perdez votre bulletin, vous pouvez en obtenir un nouveau en contactant le directeur du scrutin.

Pour toute question concernant le processus de vote par correspondance, n'hésitez pas à communiquer avec :

Bureau du Directeur du scrutin - PNWW  
58, Route 132 Ouest, C.P. 288  
Saint-Denis-de-la-Bouteillerie (Québec) G0L 2R0  
  
Téléphone : 418 860-7314  
Courriel : [jdesjardins@microbranche.ca](mailto:jdesjardins@microbranche.ca)



Jean Desjardins  
Directeur du scrutin